



TROC ET PUCES

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015

TERRAIN DE LOCUNEL – 56600 LANESTER
(RESTAURATION SUR PLACE)

REGLEMENT

- Art 1 Le vide grenier de l'association s'adresse aux particuliers, collectionneurs, associations et professionnels.
Art 2 Pour les exposants particuliers, seule la vente d'objets personnels est autorisée.
Art 3 Les exposants devront se présenter à l'accueil munis d'une pièce d'identité.
Art 4 l'emplacement sera attribué en fonction de l'ordre d'arrivée, sous réserve d'inscription avec le règlement.
Art 5 l'association ne pourra être tenue responsable des vols, détériorations et tout autre incident pouvant survenir pendant la manifestation.
Art 6 la vente d'animaux et d'armes est interdite.
Art 7 la mise en place pourra s'effectuer à partir de 8 H 00. Les exposants s'engagent à nettoyer leur emplacement et à remballer après 18H00

Nous vous rappelons que les exposants doivent attester ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année Civile. Un bulletin vous sera remis lors du Troc et puces.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Troc et Puces - Association Les Enfants Du Plessis – Dimanche 20 septembre 2015

A retourner chez : M. SAGOT Jean Claude – 29, rue des 3 frères LE BOUARD – 56600 LANESTER
Chèque libellé à l'ordre de l'Association « Les Enfants Du Plessis »

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Professionnel Particulier Association

Pièce d'identité : _____ N° _____

Délivrée le _____ à (préfecture) _____

Types de marchandises exposées : _____

Nombre de Mètre _____ X 3 Euros (le mètre) = _____ €

Nombre de Table _____ X 1 Euros (la table) = _____ €

Soit un montant total de _____ €

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

A _____ le _____ Signature :

Pour tous renseignements RAPPELER LE 06.33.50.65.66 – M. Jean Claude SAGOT